



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°8 du 25 février 2016

SOMMAIRE

Organisation générale

Actions éducatives

Journée nationale du réserviste 2016 (réserve militaire)
circulaire n° 2015-196 du 24-2-2016 (NOR : MENS1527116C)

Enseignement supérieur et recherche

Congés pour recherches ou conversions thématiques

Contingent annuel - année 2016-2017 : modification
arrêté du 1-2-2016 (NOR : MENH1600121A)

Grade de master

Attribution aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur délivrés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
arrêté du 8-2-2016 (NOR : MENS1600122A)

Enseignements primaire et secondaire

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du BTS analyses de biologie médicale : modification
arrêté du 18-1-2016 - J.O. du 16-2-2016 (NOR : MENS1600633A)

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie de la Guadeloupe
arrêté du 1-2-2016 (NOR : MENH1600124A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600097A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600098A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600099A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600100A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600101A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600102A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600103A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600104A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600105A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600106A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600107A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600108A)

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie
arrêté du 3-2-2016 (NOR : MENR1600109A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 15-2-2016 (NOR : MENR1600096A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse
avis (NOR : MENS1600120V)

Organisation générale

Actions éducatives

Journée nationale du réserviste 2016 (réserve militaire)

NOR : MENS1527116C

circulaire n° 2015-196 du 24-2-2016

MENESR - DGESIP - SEALD

Texte adressé aux présidentes et présidents d'université et directrices et directeurs d'établissement ; aux présidentes et présidents des communautés d'universités et établissements ; sous-couvert des rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

La promotion de l'esprit et de la culture de défense au sein de la jeunesse est un élément essentiel du développement de la citoyenneté et du civisme.

La Journée nationale du réserviste, instaurée par la loi pour honorer les hommes et les femmes qui servent, à temps partiel, notre pays au sein de la réserve militaire, s'étendra en 2016 du 6 mars au 2 avril.

Elle aura pour thème : « *une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces* ».

Elle revêt un sens tout particulier en 2016 : les opérations de protection de la population et du territoire rendues nécessaires par la menace terroriste après les attentats de janvier et novembre 2015 ne seraient pas possibles sans la présence de réservistes opérationnels dont de nombreux étudiants. La cyberdéfense fait également appel à la réserve.

Elle s'insère pleinement dans le protocole entre les ministères chargés de la défense, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'agriculture.

Des assises de la réserve seront organisées par le ministère de la défense le 11 mars 2016 à l'École militaire à Paris. Elles seront suivies d'un ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

Des cérémonies de parrainage de jeunes recensés volontaires seront organisées dans les chefs-lieux de département.

Il conviendra de développer les types d'actions déjà menées les années précédentes :

- rallyes citoyens ;
- présentations dans les établissements de la réserve militaire ;
- rencontre avec des réservistes militaires ;
- journées défense et citoyenneté exceptionnelles sur le thème de la réserve.

Il est très souhaitable d'associer étroitement les élus étudiants de vos établissements à ces actions.

Votre interlocuteur pour le ministère de la défense sera l'officier général de zone de défense, relayé par les délégués militaires départementaux.

Le port de l'uniforme par les réservistes, lorsque cela sera pertinent, s'effectuera sous le contrôle des chefs d'établissement et dans le cadre fixé par la note d'organisation du ministre de la défense.

Les opérations menées au titre de la Journée nationale du réserviste sont éligibles au financement de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, les demandes étant à présenter par les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Je vous demande de donner, avec l'autorité militaire, la plus grande ampleur à cette mobilisation qui vise à faire connaître aux jeunes et aux adultes les possibilités de protéger notre pays et ses citoyens, tout en poursuivant son activité ou ses études.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafe

Enseignement supérieur et recherche

Congés pour recherches ou conversions thématiques

Contingent annuel - année 2016-2017 : modification

NOR : MENH1600121A
arrêté du 1-2-2016
MENESR - DGRH A1-1

Vu décret n° 84-431 du 6-6-1984 modifié, notamment article 19 ; arrêté du 8-12-2015

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 8 décembre 2015 susvisé, qui fixe la répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés sur proposition des sections du Conseil national des universités, au titre de l'année universitaire 2016-2017, est remplacée par l'annexe ci-dessous.

Annexe

Congés pour recherches ou conversions thématiques accordés sur proposition des sections du CNU - année universitaire 2016-2017

Discipline	Section	Dotation
Droit, économie, gestion	01	9
	02	6
	03	1
	04	2
	05	9
	06	11
Lettres, sciences humaines	07	4
	08	1
	09	5
	10	1
	11	9

	12	2
	13	1
	14	5
	15	2
	16	7
	17	2
	18	4
	19	4
	20	1
	21	4
	22	6
	23	5
	24	2
	70	3
	71	4
	72	1
Sciences	73	0
	74	4
	25	8
	26	9
	27	18
	28	7
	29	2
	30	4

	31	5
	32	6
	33	5
	34	1
	35	3
	36	2
	37	1
	60	12
	61	9
	62	6
	63	9
	64	6
	65	6
	66	4
	67	3
	68	3
	69	2
Pharmacie	85	2
	86	3
	87	2
Total		253

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 1er février 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Enseignement supérieur et recherche

Grade de master

Attribution aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur délivrés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

NOR : MENS1600122A
arrêté du 8-2-2016
MENESR - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 février 2016, le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur : de musicien-interprète, de direction de chœur, de culture musicale, de création musicale et de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique, délivrés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon pour les sessions 2015-2016 à 2020-2021.

Enseignements primaire et secondaire

Brevet de technicien supérieur

Définition et conditions de délivrance du BTS analyses de biologie médicale : modification

NOR : MENS1600633A

arrêté du 18-1-2016 - J.O. du 16-2-2016

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 20-6-2007 modifié ; avis de la commission professionnelle consultative « secteurs sanitaire et sociale, médico-social » du 30-9-2015 ; avis du CSE du 10-12-2015 ; avis du Cneser du 17-12-2015

Article 1 - Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 20 juin 2007 susvisé relatives aux savoirs associés sont remplacées par celles figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 20 juin 2007 susvisé relatives au stage en milieu professionnel sont remplacées par les dispositions figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 - Les dispositions de l'annexe III de l'arrêté du 20 juin 2007 susvisé relatives à la grille horaire hebdomadaire sont remplacées par les dispositions figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2018.

Article 5 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 janvier 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

*Nota. - Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes seront mis en ligne sur le site
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.*

Annexe II

Stages en milieu professionnel

1. Objectifs

1.1. Connaissance du milieu professionnel

Le futur technicien doit appréhender au cours de ses périodes de stage les différents types d'organisation du travail au laboratoire. Cette approche concerne tous les laboratoires de biologie médicale. Les notions transversales concernant la sécurité, l'hygiène et la qualité feront l'objet d'une attention particulière.

L'étude de l'organisation du travail nécessite de bien connaître les pratiques quotidiennes au laboratoire. Celles-ci regroupent l'accueil du patient, la réalisation ou la réception du prélèvement, l'enregistrement des dossiers, les étapes de la réalisation technique des analyses et les démarches qualité mises en œuvre tout au long du cheminement. Cette étude fera l'objet d'une présentation dans le rapport élaboré par le candidat pour l'épreuve de soutenance de rapport de stage.

1.2. Consolidation des savoirs et savoir-faire

Les deux périodes de stage sont complémentaires et doivent permettre aux étudiants :

- d'appliquer et compléter, en tenant compte des spécificités du contexte, les connaissances et savoir faire acquis en établissement de formation ;
- d'effectuer un travail difficilement réalisable en établissement de formation pour diverses raisons : coût du matériel et des réactifs, sécurité, prélèvements ou micro-organismes peu fréquents.

Trois axes seront plus particulièrement développés :

- le travail sur un automate (de biochimie, de microbiologie, d'immuno-analyse ou d'hématologie...) ;
- l'étude de l'organisation d'un service de biologie médicale et la gestion de la qualité ;
- le fonctionnement d'un plateau technique spécialisé (parasitologie, immuno-radiologie, génétique, anatomocytopathologie, toxico-pharmacologie...).

2. Modalités d'organisation

2.1. Voie scolaire

La durée totale des stages est de douze semaines réparties en deux périodes (première et seconde année) de 5 à 7 semaines consécutives pour chacun des deux stages. Une semaine est prise sur le temps des vacances scolaires.

Les étudiants redoublants sont tenus de refaire le stage de l'année redoublée.

Encadrement du stagiaire

Un professeur tuteur désigné par l'équipe pédagogique est chargé d'assurer le suivi et l'encadrement de chaque étudiant pendant ses différents stages. Si la recherche d'un terrain de stage est de la responsabilité de chaque étudiant, le professeur tuteur veille à l'équilibre des différentes périodes de formation. Il est le garant du respect des contenus de la formation selon les trois axes précités. Pour ce faire, une étroite collaboration avec les maîtres de stage est nécessaire. Elle prend la forme de visites sur le terrain qui permettent d'apprécier le travail effectué et l'implication de l'étudiant.

Une fiche d'évaluation pour chacun des deux stages est renseignée conjointement par le professeur tuteur et le maître de stage. Elle est assortie d'une note chiffrée prise en compte pour l'examen qui doit donc rester confidentielle jusqu'au jury.

Le professeur tuteur a ainsi un rôle important dans l'accompagnement du stagiaire ; il conseille utilement l'étudiant lors des phases importantes : choix des terrains de stage, choix de la problématique à développer dans le cadre du rapport. Sur ce dernier point, son intervention permet de guider l'étudiant pour éviter les dérives (thème trop ambitieux, trop pointu ou trop vaste par exemple). Le professeur tuteur accompagne et conseille le stagiaire dans sa phase de préparation du rapport et de la soutenance.

2.2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, les certificats de stage sont remplacés par la photocopie du contrat de travail ou par une attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise.

2.3. Voie de la formation continue

- **Candidats en situation de première formation ou de reconversion**

Les modalités des stages sont identiques à celles de la voie scolaire.

- Candidats en situation de perfectionnement

Les certificats de stage peuvent être remplacés par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a occupé, en qualité de salarié à temps plein pendant six mois, au cours de l'année précédente, des fonctions en relation avec la finalité du BTS Analyses de biologie médicale.

Ces candidats doivent fournir un rapport d'activités professionnelles au sein duquel ils détaillent une activité de leur choix. Ce document constitue le support de l'évaluation pour l'épreuve de soutenance de projet.

2.4. Cas des candidats relevant de la formation à distance

Ces candidats relèvent, selon leur statut (voie scolaire, apprentissage, formation continue) de l'un des cas précédents.

2.5. Cas des candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle

Les certificats de stage sont remplacés par un ou plusieurs certificats de travail justifiant de la nature et de la durée de l'emploi occupé.

Ces candidats doivent fournir un rapport d'activités professionnelles qui constitue le support de l'évaluation de l'épreuve de soutenance de projet.

Annexe III

Horaires hebdomadaires

(formation initiale sous statut scolaire)

Enseignements		Première année						Deuxième année					
Enseignements généraux		Cours		TD		AT(1)		Cours		TD		AT(1)	
Français	2	(1	+	1	+	0)	1	(0	+	1	+	0)	
Langue vivante étrangère	2	(1	+	1	+	0)	1	(0	+	1	+	0)	
Mathématiques	2,5	(1,5	+	1	+	0)	2	(1	+	1	+	0)	
Sciences physiques et chimiques	4	(3	+	0	+	1)	2	(1	+	0	+	1)	
Enseignements professionnels		Cours		TD		AT(1)		Cours		TD		AT(1)	
Biochimie	8	(4	+	0	+	4)	6	(2	+	0	+	4)	
Microbiologie	6	(2	+	0	+	4)	10	(2	+	0	+	8)	
Hématologie - Anatomocytopathologie	3,5	(0	+	0	+	3,5)	6	(2	+	0	+	4)	
Immunologie	1,5	(1	+	0,5	+	0)	1,5	(1,5	+	0	+	0)	

Préparation au certificat de capacité de prélèvements sanguins **0,5** (0,5 + 0 + 0)

Connaissance du milieu professionnel **1,5** (1 + 0,5* + 0) **3** (1 + 0 + 2)

Total **31,5** (15 + 4 + 12,5) **32,5** (10,5 + 3 + 19)

(1) Les activités technologiques sont dispensées en groupes d'atelier comportant 15 étudiants au maximum.

* en salle équipée de micro-ordinateurs.

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie de la Guadeloupe

NOR : MENH1600124A
arrêté du 1-2-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 1er février 2016, Serge Grevoul, personnel de direction hors classe, précédemment secrétaire général adjoint de l'académie de Montpellier est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de la Guadeloupe, pour une première période de quatre ans, du 1er février 2016 au 31 janvier 2020.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600097A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Alain Texier, professeur d'université, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Poitiers.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600098A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Antonin Nouailles, professeur d'université, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Limoges.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600099A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, monsieur Claude Detrez, ingénieur de recherche CNRS, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Bourgogne - Franche-Comté, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Besançon.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600100A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Éric Dufour, professeur de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Auvergne - Rhône-Alpes, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Clermont-Ferrand.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600101A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Florence Djedaïni-Pilard, professeur des universités, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Amiens.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600102A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Christian Périgaud, professeur des universités, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Montpellier.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600103A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Didier Georgeault, ingénieur chercheur du Commissariat à l'énergie atomique, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Metz.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600104A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Maryline Le Granvalet, maître de conférences, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Pays de la Loire, à compter du 1er mars 2016.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600105A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Nadine Marchandé, ingénieur de recherche, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Provence - Alpes-Côte d'Azur, à compter du 1er mars 2016.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600106A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Michaël Krajecki, professeur d'université, est nommé délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie pour la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Reims.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600107A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Martine Bonnaure-Mallet, professeur des universités praticien hospitalier, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Bretagne, à compter du 1er mars 2016.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600108A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Agnès Gahigi, ingénieur d'études, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Auvergne - Rhône-Alpes, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Lyon.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional adjoint à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600109A

arrêté du 3-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 3 février 2016, Marianne Peyrot, ingénieur de recherche, est nommée déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, à compter du 1er mars 2016. Le poste est localisé à Toulouse.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : MENR1600096A

arrêté du 15-2-2016

MENESR - DGRI - SITTAR C3

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 15 février 2016, Jean-Charles Quirion, professeur des universités, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Normandie, à compter du 1er mars 2016.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse

NOR : MENS1600120V
avis
MENESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse, école interne à l'Institut national polytechnique de Toulouse sont déclarées vacantes à compter du 1er juillet 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur d'école est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à Monsieur le président de l'Institut national polytechnique de Toulouse, 6 allée Émile Monso, BP 34038, 31029 Toulouse cedex 4.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle, département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.